



MAIRIE DE SAINT VICTOR SUR RHINS

Inscription Restaurant Scolaire

Année scolaire 2016/2017

Nom / Prénom du parent effectuant l'inscription :

	1)	2)	3)	4)
Nom				
Prénom				
Classe				
Allergie connue (O/N)*				

* si Oui, merci de préciser l'allergie et de remettre au plus vite une copie du PAI

Inscription annuelle : l'enfant mange tous les jours

Inscription annuelle, irrégulière : l'enfant ne mange pas tous les jours de la semaine

Cochez les jours de fréquentation de votre choix

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Inscription mensuelle : merci de remplir la fiche ci-jointe. (Pour les autres mois, les fiches d'inscription seront disponibles sur le site Internet ou en mairie).

Inscription ponctuelle : (mon enfant n'est pas inscrit au restaurant scolaire, mais exceptionnellement, j'ai besoin du service). Réservez le repas de votre enfant, au plus tard, le jour même, avant 8h30, en téléphonant au 04 74 63 28 92

Le repas est fixé à 3,60 €, pour la rentrée 2016/2017.

Vous recevrez une facture mensuellement, à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces, dans les 15 jours. Le chèque pourra être déposé dans la boîte aux lettres de la Mairie, 8 rue de Thizy ou dans celle réservée au restaurant scolaire, située sous le porche du groupe scolaire, à côté de la garderie. Tout règlement en espèces devra se faire impérativement en mairie.

Toute inscription vaut engagement de paiement, sauf désinscription avant 8h30 au plus tard.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement du restaurant scolaire.

Fait à Saint Victor sur Rhins, le

(signature)

Ce document est à retourner en mairie, soit dans la boîte aux lettres de la mairie 8, rue de Thizy soit dans celle réservée au restaurant scolaire, située sous le porche du groupe scolaire, à côté de la garderie